



30-10-2013

Les Fralib ne lâchent rien

Le 22 octobre le groupe Unilever a été condamné à exécuter l'arrêt rendu par la Cour d'Appel d'Aix en Provence le 28 février 2013. **Ce jugement a annulé toute la procédure, le 3ème « Plan Social » d'Entreprise (PSE) et le licenciement des 182 salariés.**

Le groupe doit reprendre l'ensemble de la procédure et présenter un nouveau PSE pour les 182 salariés comme ordonné par le juge sous peine d'une astreinte de 3 000 € par jour, astreinte portée à 10 000 € par jour si Unilever ne s'exécute pas dans les 15 jours à compter de la notification de la décision.

Un camouflet pour Unilever et le gouvernement, ce gouvernement qui ne lève pas le petit doigt pour les salariés mais déploie le tapis rouge pour les groupes capitalistes.

Ce jugement est un encouragement pour les salariés de Fralib qui agissent maintenant depuis plus de 1 000 jours en s'opposant à la casse de l'outil industriel agroalimentaire et l'emploi dans la région.

Après cette nouvelle condamnation, UNILEVER doit relancer la marque « *Eléphant* » et permettre la poursuite de l'activité de production et de conditionnement de thé et d'infusions sur le site de Gémenos dans les Bouches du Rhône. **L'ensemble des salariés licenciés doit être réintégré dans leur emploi et Unilever doit payer les arriérés de salaires.**

La lutte continue pour les Fralib.

Les Fralib ne lâchent rien. Ils ont raison.

Communistes apporte son soutien à leur combat.

Participez à la journée nationale de boycott des marques Unilever :

SAMEDI 7 DECEMBRE 2013

www.sitecommunistes.org